

Un activiste français dépose une résolution contre l'attribution automatique des droits de vote double

LAURENCE BOISSEAU / JOURNALISTE | LE 25/03 À 06:00

L'activiste français PhiTrust Active Investors va perturber la prochaine **assemblée générale** de Vivendi. Avec plus de 0,5 % du capital, il a déposé hier une résolution pour le maintien des droits de vote simple et la non- application de la loi Florange. Votée en avril 2014, cette loi dite « anti-OPA » généralise automatiquement les droits de vote double pour tout actionnaire qui a inscrit ses titres au nominatif depuis plus de deux ans. Grand gagnant de l'application de cette loi, Vincent Bolloré, qui a franchi en octobre 2012 le seuil des 5 % des droits de vote chez Vivendi, allait pouvoir en détenir, sans rien faire, environ deux fois plus dès avril 2016. Son emprise dans le groupe allait également monter petit à petit, au fur et à mesure que les titres acquis le seraient depuis deux ans. Pour que la résolution de PhiTrust soit adoptée, elle doit être approuvée à hauteur des deux tiers. Si tel était le cas, il y aurait statu quo concernant les droits de vote simple. La position de Bolloré dans le groupe

resterait inchangée. Quelle chance a cette résolution ? La direction ne la soutient pas. Mais les investisseurs et les agences de conseil en vote (ISS, Proxinvest) sont vent debout depuis des mois contre la mise en application de la loi.

L. Boi., Les Echos